

**Décision n° LI-023-11-00001-00**  
**Portant Agrément au titre du Service Civique**

**Le Préfet de la Région Limousin**

Vu le code du service national, notamment son titre 1er bis ;  
Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 4 janvier 2011 par l'organisme intéressé ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'association dénommée : Parenthèse, 90-91 HLM Chabassière 23200 Aubusson N° SIRET 21 379 870 439 000 13 est agréée pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

**Article 2**

La mission susceptible d'être accomplie par la personne accueillie en service civique est la suivante :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé de la mission
Culture et loisirs	4	A	Faire découvrir le théâtre à des publics non familiarisés aux activités culturelles (enfants, adolescents et adultes)

**Article 3**

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 12 mois.

**Article 4**

Au 1<sup>er</sup> mars 2011, l'organisme mentionné à l'article 1<sup>er</sup> conclut des contrats de service civique d'une durée égale à 12 mois.

Fait à Limoges, le **15 FEV. 2011**

Le Préfet,

Yves DASSONVILLE



## Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

---

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
	Nombre d'entrées mensuelles							
Date d'accueil	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	Total
03/2011							1	12

Durée cumulée des contrats en mois : 12 mois